

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1526)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 77

présenté par  
M. Dumont

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Après l'alinéa 32, insérer l'alinéa suivant :

« 8 bis. Appelle à une réduction de la taille de la Commission européenne grâce à la création d'un principe de membres permanents et de membres non-permanents, où seuls les États membres peuplés de plus de vingt millions d'habitants auraient un commissaire permanent ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit par cet amendement de proposer une réforme de la Commission qui garantisse à la fois sa nécessaire efficacité en réduisant le nombre de commissaires mais aussi une juste représentation du poids des populations européennes dans le processus décisionnel de l'Union.